

Nouvelles du Tibet

Plus de 80 000 Tibétains vivant en exil à travers le monde ont voté début septembre pour élire leur nouveau Parlement.

Des milliers de membres de la diaspora, de plus de 18 ans, ont voté en Inde, au Bhoutan, Népal, Canada, Etats-Unis et en Europe pour choisir les nouveaux membres de l'Assemblée des Députés du Peuple Tibétain, chambre unique du Parlement du gouvernement tibétain en exil, situé à Dharamsala en Inde.

L'élection primaire qui a eu lieu déterminera une liste de candidats pour les 46 sièges du Parlement en exil.

Une fois que les bulletins de vote de tous les coins du monde seront envoyés à Dharamsala, et comptés, les premiers sur la liste seront choisis pour l'élection de 30 députés. Le Dalaï Lama peut nommer 3 membres supplémentaires, l'Europe élira un député, les Etats-Unis et le Canada un chacun.

Les 10 autres seront choisis dans les 5 communautés religieuses, y compris un non-bouddhiste.

Les députés ont un mandat de 5 ans.

Avant les résultats définitifs le 18 mars prochain, les membres de la diaspora tibétaine répartie à travers le monde iront aux urnes en décembre pour choisir leur Premier Ministre (Kalon Tripa)

Le mandat du Premier Ministre actuel Samdhong Rinpoché s'achève l'an prochain.

Dossier très complet sur l'administration du gouvernement en exil sur : <http://www.tibet-info.net/politique/cta/index.html>

Je souhaite adhérer au C.S.P.T.

- Adhésion : 25 Euros
- Etudiant/chômeur : 15 Euros
- Adhésion Bienfaiteur : 70 Euros

Abonnement Lettre du Tibet (10 n°)

- Abonnement : 25 Euros
 - Bienfaiteur : 70 Euros
- CSPT 174 Bd E. Decros 93260 Les Lilas

LT 81

Augmentation de l'analphabétisme au Tibet

Les statistiques récemment publiées pour la région autonome du Tibet font apparaître une augmentation de près de 10 % du taux d'analphabétisme au Tibet, qui passe de 43.8 % en 2002 à 54.9 % en 2004. Ces chiffres prennent essentiellement en compte les personnes de "nationalité" tibétaine âgée de plus de 15 ans. Ils montrent un échec assez cuisant de la politique d'éducation menée au Tibet par les autorités chinoises.

Parmi les causes du très faible taux de scolarisation des enfants, notamment dans les régions habitées par une majorité de nomades, le coût sans cesse croissant des frais de scolarité. Officiellement gratuite, l'école revient en réalité de plus en plus cher (frais d'équipement et d'entretien des enfants) pouvant aller jusqu'à une année de revenus d'une famille nomade. A l'université, en revanche, les chiffres sont en progression, car ils incluent la formation payée de cadres fonctionnaires Han nommés au Tibet et qui s'engagent à rester dans leur poste plusieurs années. Pour des jeunes Tibétains de familles modestes, l'inscription en faculté et le prix des études demeure pratiquement inaccessible. (source TIN)

Combien y a-t-il de Tibétains en exil?

Selon l'administration centrale du Dalaï Lama, en mars 2004, 125 381 réfugiés tibétains vivaient en Inde, au Népal et au Bhoutan. Chaque année, on compterait 2 500 nouvelles arrivées du Tibet. Enfin, 10 000 Tibétains vivaient en Occident.

Samedi 22 octobre 2005 à 20:40 h. sur ARTE:

"Le Bouddha bleu". Film-documentaire canadien de 2004 de Aerlyn Weissmann qui raconte l'histoire de la médecine tibétaine, de ses origines à nos jours.

Bientôt les fêtes de fin d'année!

Profitez en pour faire un cadeau qui vienne en aide au Comité de Soutien au Peuple Tibétain. Nous vous suggérons trois livres récents ou rares. En cas d'achats multiples, les frais de port ne sont comptés qu'une fois.

Khatag, publié par les éditions éoliennes, reproduit 22 oeuvres originales du peintre Claude Meurisset ainsi que les poèmes d'Annie Richard (voir Lettre du Tibet n° 80). 20 € + 2 € de port.

Tintouin au Tibet, cinquante dessins rassemblés par les éditions ALIEN et signés des plus grands noms de la BD internationale 15 € + 2 € de port

Tibet, terre du ciel, un reportage "collector" (l'ouvrage est introuvable en librairie), par Kevin Kling, le Tibet des années 1980, aux éditions du Chêne 13 € + 2 € de port.

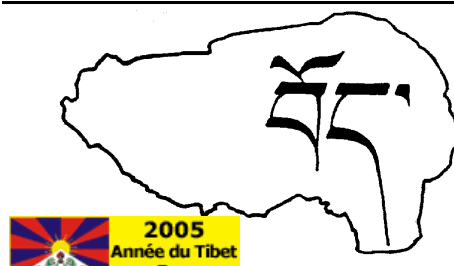
Pour votre adhésion ou abonnement, merci de cocher les cases qui vous conviennent.

Nom :

Adresse :

CP..... Ville

E-mail :@



la lettre du TIBET

La *Lettre du Tibet* est une publication du **Comité de Soutien au Peuple Tibétain**
2, rue d'Agnou 78580 Maule. - Fax (33-1) 30 90 88 25 - E-Mail CSPT@FRANCENET.FR

ABONNEMENT
10 Numéros :25 Eur

N° 81 octobre 2005

Vers la société civile

Edito

Une société civile commence-t-elle à émerger et à se faire entendre en Chine ?

Comment l'aider ?

Quel est l'intérêt d'un tel soutien ? *

Quelques chiffres : soixante quatorze mille incidents officiellement recensés, impliquant des centaines de milliers de participants, ont opposé au cours de l'année les forces de l'ordre à des groupes de citoyens victimes de graves injustices sociales, saisies abusives de terres, licenciements injustifiés, salaires non payés etc.

Aux protestations dans la rue se sont jointes des enquêtes et déclarations de journalistes et d'avocats, qui, publiées sur internet, ont valu à leurs auteurs non seulement la fermeture de leurs sites, mais aussi des condamnations à des années de prison.

La multiplication des "erreurs judiciaires" impliquant des condamnations à mort ainsi que la pression internationale a fini par contraindre les autorités à débattre de son application, qui dépasse, rappelons-le, les 10 000 exécutions par an. Certains experts ont même osé affirmer que "l'abolition de la peine de mort est le signe d'une société civilisée" (*Le Monde*, 8-10-2005).

Une hardiesse en paroles très peu suivie d'actes. La criminalisation de l'action sociale est toujours à l'ordre du jour. Dans les "minorités nationales", elle est carrément associée à une qualification de terrorisme. Le "crime" de Tenzin Delek Rinpoche, qui lui valut une condamnation à mort avec sursis, commuée en prison à vie, est avant tout d'avoir organisé la solidarité sociale dans sa région de Kardzé, ce qui lui vaut toujours une grande

popularité parmi ses compatriotes. De même, à Lhasa, les lourdes condamnations, elles aussi commuées, prononcées contre Bangri Rinpoche et Nyima Choedron, (voir "*action urgente au verso*") sont avant tout motivées par son activité sociale auprès des défavorisés. Au Turkestan Oriental, c'est un poète célèbre et reconnu qui a écopé, au printemps dernier d'une peine de prison de dix ans pour un poème évoquant l'amour de la liberté, métaphoriquement attribué à un pigeon sauvage. Dans la Chine d'aujourd'hui, l'Abbé Pierre et Jean de La Fontaine seraient compagnons de cellule !

Le gouvernement Dominique de Villepin a fait de la défense du modèle social républicain une de ses lignes de force. Peut-il le faire en exportant à quelques milliers de kilomètres une effroyable injustice sociale et en l'exploitant même, aux prix de délocalisations aux effets redoutables en matière d'emploi ? Finalement, les peuples sont les perdants. Si dans "libéralisme" il reste quelque trace du mot liberté, alors c'est elle qui devrait être la juste contrepartie d'une mondialisation aujourd'hui ravageuse.

Jean Paul Ribes

* Ces différents thèmes seront abordés le 15 octobre au cours du Forum "**Objectif Chine 2008**" organisé par la Ligue des Droits de l'Homme (section locale) au Centre Culturel Marcel Pagnol de Bures-sur-Yvette à partir de 14 heures avec la participation, entre autres, d'Amnesty International, de Reporters sans Frontières, de Solidarité-Chine et du Comité de Soutien au Peuple Tibétain.

Tibet Lib

Cette année 2005 marque le 40^{ème} anniversaire de la "Région Autonome du Tibet" (RAT), qui fut célébré en septembre.

Des mesures importantes ont été prises pour restreindre toute activité politique durant l'anniversaire, particulièrement à Lhasa et dans les Comtés avoisinants.

Les Tibétains suspectés d'activisme politique et les anciens prisonniers politiques ont été arrêtés pour une mise en détention ou des interrogatoires. Il fut dit aux familles qu'elles devaient accepter la responsabilité de s'assurer que ces personnes ne se mêleraient pas d'activités politiques pendant cette période.

Parfois, d'anciens prisonniers politiques se sont vus exiger de partir de Lhasa, à titre de mesure préventive de telle sorte que la célébration du 40^{ème} anniversaire se déroule bien. Le 8 juillet 2005, le journal "Tibet Daily" reprenait un rapport de l'administration du Procureur de la Région Autonome du Tibet. Celui-ci détaillait les réalisations faites dans la RAT en 49 ans d'existence.

Un extrait de ce rapport intitulé : "**Avancées décisives en 49 ans de brillante existence**" affirme : "(...) L'administration de la Procuracy (*Bureau de justice chinois chargé des enquêtes et du suivi des affaires criminelles, mais aussi des plaintes contre la police et l'administration*) a renversé la clique du Dalaï Lama ainsi que les forces séparatistes basées à l'intérieur et à l'extérieur (du Tibet), les pratiquants de Falung Gong et les personnes engagées dans des activités mettant

Chers amis,

en danger la sécurité de l'Etat. Elle a aussi participé activement en assistant le gouvernement de la Région Autonome du Tibet à la sécurisation de la frontière et à la limitation des voyageurs en situation illégale.

Depuis 2001, l'administration de la Procuracy a travaillé sur 66 cas de mise en danger de la sécurité de l'Etat et a donné l'ordre d'arrestation de 82 personnes. 78 personnes correspondant à 63 cas ont comparu devant des tribunaux après enquête"

Source TCHRD 15 juillet 2005

Depuis ces dernières années, la région de Kardze dans la province du Sichuan est devenue le lieu principal de la répression par les autorités chinoises. La plupart des informations concernant des arrestations, détentions et autres cas de violation des droits humains proviennent de cette région. De nombreux incidents sont rapportés concernant des drapeaux tibétains hissés en haut de la tour de la radio.

Partout, les autorités chinoises ont interdit le drapeau tibétain, les photos du Dalaï Lama et toute littérature politique. De telles activités sont placées dans la catégorie des crimes "mettant en danger la sécurité de l'Etat"

Le cas pour lequel je vous propose d'intervenir est celui de deux moines de cette région : Lobsang Khedrup et Gyalpo.

Lobsang Khedrup et Gyalpo

Lobsang Khedrup, 22 ans et **Gyalpo** 26 ans, moines de Kardze, province de Sichuan (Préfecture Autonome du Tibet) ont été condamnés à 11 ans de prison pour avoir accroché en 2003 un drapeau tibétain en haut de la tour de la radio.

Lobsang Khedrup et Gyalpo auraient été arrêtés respectivement en février et janvier 2004. Etant mis au secret, pendant presque une année, leurs familles n'ont rien su de ce qu'ils étaient devenus ni de leur état de santé. Leurs proches, parents et amis, ne purent exercer leur droit de visite.

Ils ont été arrêtés arbitrairement et jugés en avril

2004 sans avoir eu de procès libre et équitable. Ils sont actuellement emprisonnés à la prison de Dartsedo à Kardze.

Il s'agit d'une violation du Pacte International relatif aux droits civils et politiques signé par la Chine en octobre 1998 (Article 9 : "*Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire*") mais aussi de l'article 9 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme qui stipule : "*Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé*" ainsi que de l'article 10 de cette

même déclaration : "*Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle*".

D'autre part, l'article 35 de la Constitution de la République populaire de Chine stipule : "*Les citoyens de la République populaire de Chine jouissent de la liberté d'expression, de la presse, de réunion, d'association, de défilé et de manifestation*"

Propositions de courrier (en français ou en anglais, à adapter si vous le désirez)

Mr le ...

Lobsang Khedrup et Gyalpo, moines tibétains de Kardze, province du Sichuan ont été emprisonnés à la prison de Dartsedo à Kardze pour avoir hissé un drapeau tibétain sur la tour de la radio. Les deux moines ont fait usage de leur droit fondamental d'expression. L'article 35 de la Constitution chinoise précise que : "*Les citoyens de la République populaire de Chine jouissent de la liberté d'expression, de la presse, de réunion, d'association, de défilé et de manifestation*" ("*Citizens of the People's Republic of China enjoy freedom of speech, of the press, of assembly, of association, of procession and of demonstration*").

Cependant, une peine de prison de 11 ans a été infligée à chacun d'entre eux après un procès ne respectant pas les règles internationales. Ceci contrevient manifestement au Pacte International relatif aux droits civils et politiques, et à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, signés par la Chine.

Je souhaite donc que vous répondiez favorablement à ma demande de libération immédiate et inconditionnelle pour Lobsang Khedrup et Gyalpo.

Veuillez agréer, Monsieur le ... , l'expression de ma considération.

Nom, prénom, adresse

Sir,

Lobsang Khedrup and Gyalpo, Tibetan monks from Kardze, Sichuan province, have been imprisoned in the Dartsedo prison in Kardze for having hoisted the Tibetan flag on the radio tower. The two monks exercised their fundamental right of expression. Article 35 of the Chinese Constitution states that : "*Citizens of the People's Republic of China enjoy freedom of speech, of the press, of assembly, of association, of procession and of demonstration*."

However, an 11-year prison term has been inflicted on each of these monks after a trial which did not respect international regulations.

This obviously stands against the International Treaty concerning civil and political rights, and against the Universal Declaration of Human Rights, signed by China.

I therefore request you to respond favorably to my request for the immediate and unconditional release of Lobsang Khedrup and Gyalpo.

Yours faithfully,

Destinataires des courriers :

Monsieur le Ministre de la Justice de la République Populaire de Chine

Zhang Fusen Sibabu -
10 Chaoyangmen Nadajie Chaoyangqu
Beijingshi 100020 - Rép. Populaire de Chine

minister@legalinfo.gov.cn

Monsieur le Président du Gouvernement Populaire provincial du Sichuan

Zhang Zhongwei Daishengzhang -
Sichuansheng Renmin Zhengfuzhu
30 Duyuanjie Jinjiangqu
Chengdushi 610016 - Rép. Populaire de Chine

sichuan@mail.sc.gov.cn
Fax: (0086) 28-8435 6784

Monsieur le Directeur du Département de la Justice de la province du Sichuan

Zeng Xianzhang Tingzhang - Sifating - 24 Shangxianglu
Chengdushi 610015

adslscsf@mail.sc.cinfo.net

(0,90 euro pour un envoi de moins de 20 grammes à partir de la France ou enveloppes internationales moins onéreuses disponibles à la Poste)

Copies de vos courriers à :

Monsieur l'Ambassadeur Jinjun Zhao

Ambassade de Chine - 11 Avenue George V
75008 Paris France

Chinaemb_fr@mfa.gov.cn

Monsieur Philippe Douste-Blazy

Ministère des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay 75 007 Paris France

http://www.france.diplomatie.fr/courrier/

Madame Louise Arbour

Haut Commissaire aux Droits de l'Homme
Bureau 148 Nations Unies - 20520 Palais des Nations
8-14 Avenue de la Paix, 1211 Genève 10 - Suisse

fax: 41-22-917-9022

Merci de transmettre les éventuelles réponses des autorités par un message à : Monique Dorizon 13 rue Charles Maréchal 78300 Poissy France ou monique.dorizon@hotmail.com
N'oubliez pas de me signaler vos changements d'adresse internet !
Bien amicalement, Monique Dorizon

Action urgente

En septembre 2004, Tibet Lib a proposé à ses membres d'intervenir pour Jigme Tenzin Nyima (Bangri Rinpoché) et sa femme Nyima Choedron (ch : Nyima Quzhen).

Récemment, des nouvelles inquiétantes de l'état de santé de Bangri Rinpoché et de sa femme ont été rapportées par un Tibétain récemment arrivé en exil.

Bangri Rinpoché, 39 ans et Nyima Choedron, 37 ans, ont créé et dirigé l'école de Gyatso à Lhasa.

Cette école fonctionnait grâce à des dons provenant des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Lors du procès, une relation a été faite par les autorités chinoises avec la tentative de manifestation d'un entrepreneur du bâtiment travaillant à l'école, Tashi Tsering (Ch : Zha Xi) Celui-ci avait organisé une manifestation le 26 août 1999. Il aurait tenté de hisser le drapeau tibétain sur la place du Potala à Lhasa et de se suicider ensuite à l'aide d'explosifs. Arrêté par la police, il a été sévèrement battu. Selon les autorités chinoises, il se serait suicidé en prison le 10 février 2000.

Peu de temps après cette tentative de manifestation, des proches et associés de Tashi Tsering furent arrêtés, détenus, et condamnés.

Parmi eux, Bangri Rinpoché et Nyima Choedron.

Les autorités, lors du procès interdit au public, ont accusé Bangri Rinpoché d'avoir conspiré avec Tashi Tsering pour mettre au point la manifestation.

Il fut dit qu'il avait encouragé Tashi Tsering avec enthousiasme et qu'il lui avait donné 80 000 yuans (9 880\$) pour parvenir à ses fins.

D'après les autorités chinoises, Bangri Rinpoché

Jigme Tenzin Nyima et Nyima Choedron

aurait encouragé Tashi Tsering à rencontrer des membres du gouvernement tibétain en exil en Inde, ce que Bangri Rinpoché a nié.

Les autorités l'ont aussi accusé d'avoir des liens avec des organisations séparatistes étrangères (Bangri Rinpoché a voyagé aux Etats-Unis et en Inde dans les années '90 et de nouveau en Inde peu de temps avant son arrestation afin de trouver des fonds pour son école)

Bangri Rinpoché a été condamné à la prison à vie le 26 septembre 2003 pour "crime de tentative de scission de l'Etat", Nyima Choedron à 10 ans (sa peine a été réduite de 2 ans et demi à deux reprises, pour un total de 7 ans et demi). Tous deux purgent leur peine à la prison de Drapchi à Lhasa.

Bangri Rinpoché aurait été hospitalisé au moins une fois durant son procès. Un témoin oculaire, aujourd'hui en Inde, le décrit alors, en novembre 2002, "entravé aux chevilles et aux mains sur un lit dans un quartier d'isolement bien qu'il soit trop faible pour bouger. Il n'y avait personne d'autre que les gardiens qui étaient très durs. Il ne savait pas exactement le traitement dont il avait besoin ou ce qui lui était fait, mais il avait très mal à l'estomac. Il avait peur d'une opération et n'avait pas confiance dans le traitement qu'il recevait".

Nyima Choedron, a passé environ un an en isolement à son arrivée à Drapchi. Le travail qui lui est assigné est le tricot mais sa vue est mauvaise et elle doit souffrir de sérieux problèmes de santé.

Je vous propose d'écrire de nouveau pour ces deux prisonniers.

Propositions de courrier (en français ou en anglais, à adapter si vous le désirez)

Monsieur le ...

Jigme Tenzin Nyima (Bangri Rinpoche, en chinois Jinmei Danzeng Nima, aka Renbuqin) et Nyima Choedron, fondateurs de l'orphelinat Gyatso Kyimlop School à Lhasa, très appréciés pour leur travail auprès des enfants tibétains, ont été arrêtés en août 1999. Il semblerait que la cause de leur arrestation soit l'organisation d'une manifestation à Lhasa. Ils ont été accusés de "mise en danger de la sécurité de l'Etat" et condamnés en septembre 2003 à de très lourdes peines de prison.

Je vous serais reconnaissant (e) de bien vouloir me préciser quels sont les éléments portés à charge lors du procès de ces personnes et, si celles-ci sont maintenues en prison sans preuves réelles "d'atteinte à la sûreté de l'Etat", de bien vouloir procéder à leur libération immédiate et inconditionnelle.

Espérant bon accueil à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le ... à l'assurance de ma considération distinguée.

Nom, signature et adresse.

Sir,

Jigme Tenzin Nyima (Bangri Rinpoche) and Nyima Choedron, founders of the Gyatso Kyimlop School orphanage in Lhasa who are greatly appreciated for their work with Tibetan children, were arrested in August 1999.

The cause of their arrest seems to have been the organisation of a demonstration in Lhasa.

They were accused of "endangering state security" and sentenced to very long prison terms in September 2003.

I would be very grateful if you could inform me about the precise charges which were held against these persons during their trial, and, if it is the case that they are being detained without any real proof of having "endangered state security", I request their immediate and unconditional release.

I thank you for taking my request into your kind consideration.

Yours sincerely,

Destinataires des courriers :

Monsieur le Président du Gouvernement Populaire de

la Région Autonome du Tibet
Jampa Phuntsok (Qianbga Puncong)
Xizang Zizhiqu Renmin Zhengfuzhu
1 Kang'angdonglu
Lasashi 850 000
République Populaire de Chine

Monsieur le Ministre de la Justice

Zhang Fusen -
Sifaju (Ministry of Justice)
10 Chaoyangmen Nandajie
Chaoyangqu - Beijingshi 100020
République Populaire de Chine

Copies de vos courriers à :

Monsieur l'Ambassadeur Jinjun Zhao

Ambassade de Chine
11, avenue George V
75008 Paris

Monsieur Philippe Douste-Blazy

Ministère des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Monique Dorizon

13 rue Charles Maréchal
78300 Poissy France
monique.dorizon@hotmail.com